



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

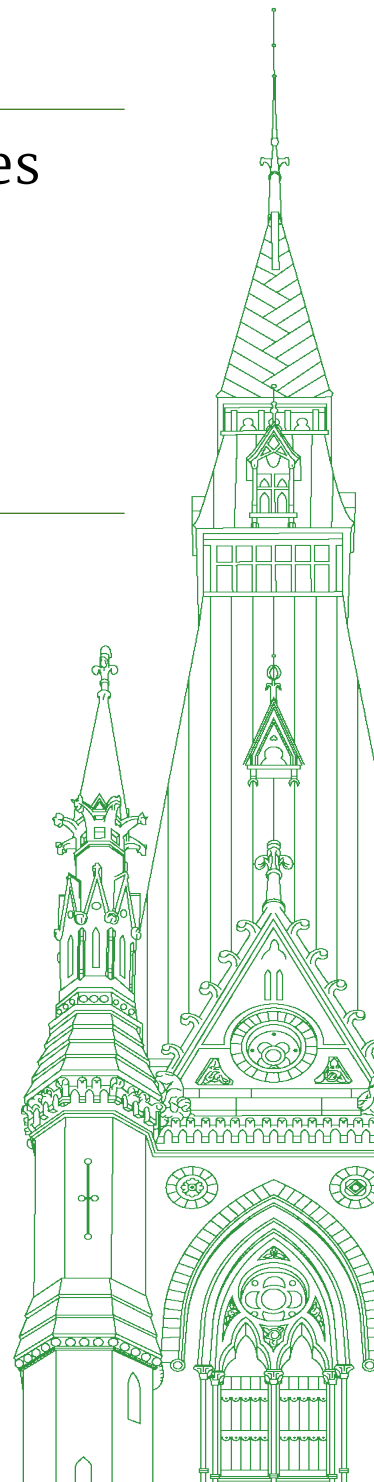
EVIDENCE

NUMÉRO 010

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 30 octobre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 30 octobre 2025

• (0820)

[Français]

Le président: Je vous souhaite la bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe et à exprimer ma gratitude pour le fait que nous puissions accomplir l'important travail de ce comité sur les terres qu'ils gèrent depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude sur la révision de la Loi sur les pêches pendant la première heure, puis pour poursuivre son étude sur l'attribution des quotas de pêche au sébaste et des permis exploratoires de pêche au homard pendant la deuxième heure.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants présents en personne de prendre connaissance des consignes inscrites sur les cartes posées sur les tables. Ces mesures visent à prévenir les problèmes de son et d'effet larsen, et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier les interprètes. Vous remarquerez également que les cartes affichent un code QR, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation en la matière.

Conformément à nos motions de régie interne, je signale aux membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent virtuellement aujourd'hui — tant ceux du premier groupe que du deuxième groupe — se sont prêtés avec succès aux tests techniques requis.

J'aimerais également formuler quelques observations à l'intention des témoins et des membres.

Avant de parler, vous devez attendre que je vous donne la parole. Si vous participez par vidéoconférence, vous devez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veiller à le désactiver lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser une oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées au président.

[Français]

Je demande aux députés présents dans la salle de lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent utiliser la fonction « Lever la main » de l'application Zoom. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous vous remercions de votre patience à cet égard.

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous avons avec nous, en personne, Michael Barron, qui est président de la Cape Breton Fish Harvesters Association.

Par vidéoconférence, nous avons Bernie Berry, conseiller principal sur les pêches de la Coldwater Lobster Association.

[Français]

Par vidéoconférence, nous recevons également Claire Canet, chargée de projet du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie.

[Traduction]

Nous allons commencer par les déclarations liminaires des témoins. Chacun dispose de cinq minutes. Notre premier intervenant sera M. Barron.

Michael Barron (président, Cape Breton Fish Harvesters Association): Monsieur le président, distingués membres du Comité permanent, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion d'être là.

Je m'appelle Michael Barron. Je suis président de la Cape Breton Fish Harvesters Association et membre de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada.

Les décisions prises dans cette salle façonneront l'avenir de centaines de collectivités côtières et d'un secteur vital de l'économie canadienne. Si nous voulons une pêche durable, équitable et résiliente, nous devons protéger par la loi ce qui est actuellement menacé aux termes des politiques.

Aujourd'hui est une journée spéciale pour moi, puisque pour la première fois, je suis ici avec mon fils, qui travaille à mes côtés au sein de notre entreprise familiale indépendante de pêche. Lorsque vous nous regardez, vous ne voyez pas seulement des représentants de l'industrie, vous voyez des générations qui ont vécu cette vie et dont l'avenir dépend de vos décisions. En tant que décideurs, vous pourriez peut-être garder son visage en mémoire lorsque vous prendrez des décisions concernant l'avenir de la pêche au Canada.

Je suis désolé pour ma voix très enrouée. La raison en est que je suis entraîneur de basket-ball et que nous avons eu un entraînement assez intense l'autre jour. Je m'excuse de cela.

Pourquoi sommes-nous inquiets? Nous sommes inquiets parce que des décisions importantes sont prises à huis clos et que les personnes les plus touchées sont mises à l'écart. Ce n'est pas seulement préoccupant, c'est inacceptable.

Que faut-il faire? Il faut notamment protéger les politiques relatives aux propriétaires-exploitants et à la séparation des flottilles dans la loi. Ces politiques sont les éléments centraux qui soutiennent les régions côtières du Canada. Elles garantissent que les richesses issues de nos pêcheries restent entre les mains des personnes qui pêchent réellement, et non entre celles d'entreprises ou d'investisseurs lointains. Elles permettent de maintenir ouverts les petits quais, de préserver les entreprises et de faire prospérer les collectivités. À l'heure actuelle, ces protections n'existent que sous forme de politiques ministérielles. Elles peuvent être modifiées ou supprimées sans débat public ni obligations redditionnelles.

Notre demande est simple et pressante. Il faut appliquer la loi actuelle sur les pêches afin de protéger légalement les principes de séparation entre propriétaires-exploitants et flottilles. Les permis et les quotas doivent être détenus par des personnes qui pêchent activement, qui sont sur les bateaux et qui vivent dans les collectivités qui dépendent de ces ressources. C'est ce que nous devons faire pour protéger les entreprises familiales indépendantes et assurer la résilience à long terme des régions côtières.

Deuxièmement, il faut définir clairement les pouvoirs ministériels. Nous avons besoin d'un cadre transparent qui guide le pouvoir discrétionnaire de la ministre. Les décisions doivent être cohérentes et assorties d'obligations redditionnelles. Elles doivent être fondées sur l'équité, et non sur des accords confidentiels.

Troisièmement, il faut améliorer la transparence et les consultations, et mettre fin aux décisions prises à huis clos. Les ententes qui ont une incidence sur la pêche doivent impliquer les collectivités côtières, les provinces et l'industrie, et non les exclure.

Quatrièmement, il faut consolider la place qu'occupent la science et les connaissances dans le processus décisionnel. La science doit guider la gestion des pêches parallèlement aux connaissances locales. Cela signifie un meilleur soutien à la science menée par l'industrie et une application cohérente des principes de précaution.

Que se passera-t-il si nous n'agissons pas? Depuis 2019, la consultation en bonne et due forme a reculé. Les provinces sont aux prises avec des pressions économiques qu'elles n'ont pas créées. Certaines petites entreprises de pêche, des familles comme la mienne, sont en danger. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les accords concernant les pêches à des fins de subsistance convenable ont donné lieu à une utilisation de permis mis en réserve et de caquiers latents sous le couvert de programmes de conservation ou de rachat, tandis que les violations des accords de contrôle sont igno-

rées. La science est appliquée de manière incohérente lorsqu'elle soutient une décision, mais elle est mise de côté lorsqu'elle ne le fait pas. Cela érode la confiance, les politiques et les fondements de la pêche traditionnelle.

En conclusion, des pêcheurs qui se lèvent avant l'aube aux députés en passant par les fonctionnaires de Pêches et Océans, nous sommes tous responsables des pêches canadiennes. Nous ne demandons pas de traitement spécial. Nous demandons l'équité, la reddition de comptes et l'application des règles existantes, sans qu'elles soient mises de côté pour des raisons de convenance politique ou de sécurité d'emploi. Nos collectivités côtières ne sont pas des statistiques, mais bien des personnes, des familles qui se tiennent sur le quai, qui enseignent le métier à leurs enfants et qui espèrent que leur gouvernement les soutiendra. Elles sont porteuses d'une histoire et d'un avenir. Vous avez le pouvoir de protéger l'avenir. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Barron.

Nous passons maintenant à Bernie Berry. Monsieur Berry, vous disposez d'un maximum de cinq minutes.

Bernie Berry (conseiller principal sur les pêches, Coldwater Lobster Association): Bonjour.

Je m'appelle Bernie Berry et je suis conseiller principal sur les pêches pour la Coldwater Lobster Association, située à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

Notre association représente les intérêts des pêcheurs de homard indépendants de la zone de pêche du homard 34, ou ZPH, 34, ainsi que ceux de quelques membres supplémentaires des ZPH 33 et 35 adjacentes.

Je tiens à remercier les membres du Comité permanent des pêches et des océans de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui dans le cadre de son examen de la Loi sur les pêches.

Aujourd'hui, je parlerai des politiques relatives aux propriétaires-exploitants et à la séparation des flottilles, ainsi que de l'application et de leur mise en œuvre de ces politiques. Le secteur des petits bateaux, et en particulier la flottille de homardiens indépendants, continue de subir les pressions des sociétés qui tentent d'accéder au secteur de la pêche commerciale et d'y exercer un contrôle accru.

Les pêcheurs de homard indépendants, qui sont tous des propriétaires de petites entreprises, constituent le pilier économique de presque toutes les collectivités côtières de l'Est du Canada. La pêche au homard est une pêche à accès limité, ce qui signifie que le nombre de permis est essentiellement fixe. Par conséquent, chaque fois qu'un permis de pêche au homard est perdu ou que le contrôle de ce permis est perdu au profit d'une société, c'est une petite entreprise de moins dans la collectivité qui contribue à la croissance et au développement de cette agglomération fût-elle ville ou village. Ces petites entreprises sont remplacées par des travailleurs salariés travaillant pour des sociétés. Or, dans cette dynamique, la majorité des bénéfices reviennent à ces sociétés au lieu d'être distribués et investis dans les collectivités.

Le caractère « indépendant » de la pêche au homard doit être réservé aux pêcheurs eux-mêmes. Leurs collectivités ont besoin que chaque titulaire de permis indépendant contribue à la viabilité économique de la région. Pêches et Océans Canada doit veiller à ce que tous les permis de pêche au homard soient confiés à des pêcheurs indépendants. Aucune société ne saurait contrôler ces précieux permis.

Pour y parvenir, un régime réglementaire rigoureux doit être mis en place afin d'examiner tous les transferts de permis et d'évaluer tous les renouvellements de permis. Au cours des dernières années, le ministère des Pêches et des Océans a tenté à quelques reprises de déterminer qui contrôle les permis. Malheureusement, ces efforts sont sporadiques et insuffisants. Il faut mettre en place un système beaucoup plus rigoureux et cohérent pour empêcher le contrôle des permis de passer aux mains des sociétés. Faute d'intervenir à ce sujet, nous serons conduits à terme à la disparition des pêcheurs indépendants de nos collectivités côtières. Les changements de politique doivent s'accompagner de modifications réglementaires afin de mettre en place de véritables capacités d'application concernant les politiques de séparation entre propriétaires-exploitants et flottilles.

Tous les acteurs de ces transferts frauduleux de permis à des sociétés doivent être tenus responsables de leurs actes. Cela commence par les sociétés qui se servent d'incitatifs financiers pour convaincre les pêcheurs indépendants de leur vendre leurs permis. Une fois ces avantages financiers présentés, les sociétés rédigent des documents trompeurs qui donnent la fausse impression que le permis sera contrôlé par le pêcheur qui, à ce stade, n'est déjà plus indépendant.

Ces sociétés demandent ensuite à leurs cabinets d'avocats de rédiger des documents qui semblent indiquer que le permis est toujours contrôlé par l'ancien pêcheur indépendant. Ces cabinets juridiques peuvent agir ainsi, car il existe une zone grise dans la politique et les règlements ne prévoient aucune sanction réelle qui permettrait de tenir ces avocats responsables. Les cabinets juridiques savent que les documents qu'ils rédigent sont frauduleux, car les sociétés de pêche ne sont pas autorisées à posséder des permis de pêche côtière au homard.

Certains pêcheurs vendent sciemment leurs permis à des sociétés de pêche pour quelques dollars de plus que ce qui est offert sur le marché libre. L'ancien pêcheur indépendant conservera alors probablement le permis à son nom dans le cadre du contrat de vente et continuera à pêcher sur le bateau pour obtenir une part des prises. Ce type d'accord donne l'impression que rien n'a changé en ce qui concerne la propriété du permis. Or, rien n'est plus éloigné de la vérité.

Un autre exemple où les politiques de séparation entre propriétaires-exploitants et flottilles ne font pas leur travail est lié à l'utilisation d'un exploitant remplaçant. L'ancien titulaire du permis conservera le permis à son nom et permettra à la société de pêche de désigner un opérateur de remplacement pour pêcher en son nom. Pour ce faire, l'ancien titulaire du permis indépendant doit obtenir un certificat médical de son médecin attestant que le patient, le pêcheur, est incapable de monter à bord du bateau pour des raisons médicales. Cette politique permet à chaque pêcheur de désigner un opérateur de remplacement pour une période maximale de cinq ans. Cette question du remplaçant devrait être assujettie à la mise en place d'un mécanisme aux termes duquel serait requise l'opinion d'un professionnel de la santé indépendant agréé par le MPO.

La politique relative aux propriétaires-exploitants pose également problème aux courtiers en bateau, car ceux-ci savent que ce type de vente n'est pas autorisé. Or, lorsqu'un permis de pêche côtière au homard est mis en vente, ils ont les coordonnées de nombreuses sociétés de pêche à portée de main afin de faciliter la conclusion rapide d'un accord de vente. Bien que les courtiers en bateau sachent que ce type de transaction n'est pas autorisé, ils faci-

litent l'achat simplement pour toucher une commission et ils laissent les avocats de la société s'occuper des détails afin de donner l'impression que la transaction est légitime.

● (0825)

Ce type d'activité perpétue la fraude, et tout le monde devrait être tenu responsable. Pour ce faire, des sanctions doivent être mises en place aux termes de la réglementation afin de dissuader tous les participants de se livrer à ce type d'activité. Les sanctions devraient varier...

Le président: Monsieur Berry, je dois vous interrompre très brièvement. Pourriez-vous conclure? Vous avez dépassé les cinq minutes qui vous étaient accordées. Je suis désolé.

Bernie Berry: Je vais juste terminer ce paragraphe.

Les sanctions devraient aller de l'annulation des permis de pêche, à la confiscation des sommes gagnées dans le cadre d'un stratagème frauduleux et illégal, en passant par l'annulation des permis des courtiers qui participent à des activités contraires à la réglementation, jusqu'à des enquêtes sur les cabinets d'avocats qui élaborent des accords contournant les politiques et la réglementation — ce qui pourrait interpeller les barreaux si lesdites allégations s'avéraient justes.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (0830)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Berry.

[Français]

Madame Canet, vous avez la parole pour cinq minutes ou moins.

Claire Canet (chargée de projets, Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie): Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame et messieurs les députés.

Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant ce comité pour parler d'un sujet aussi important que la révision de la Loi sur les pêches. Je m'appelle Claire Canet, et je suis chargée de projets au Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie depuis 2017. Je suis membre du comité de direction de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada et de la Coalition des organisations de pêche de l'Atlantique et du Québec. Je suis aussi titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat en résolution de conflit.

La gestion des pêches est un exercice complexe impliquant la prise en compte de plusieurs facteurs afin que les ressources halieutiques soient gérées par la ministre des Pêches dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je tiens à rappeler que ces ressources n'appartiennent ni au ministre des Pêches, ni à la Couronne ni à un groupe de Canadiens en particulier. Il s'agit de ressources publiques, communes, stratégiques et essentielles pour la vitalité économique, sociale et culturelle de nos communautés côtières. Les ressources halieutiques évoluent dans des écosystèmes complexes qui sont en pleine évolution et dont nos connaissances restent encore limitées. Toute décision de gestion des pêches prise sur des bases scientifiques insuffisantes et une connaissance très partielle peut, en quelques années, avoir des conséquences dramatiques sur un stock, sur l'équilibre de l'écosystème marin et sur la vie de ceux qui dépendent de nos océans. La gestion des pêches et des accès ne peut être un art — comme nous l'avons entendu — subjectif laissé à l'entière discrétion d'une personne ou d'une administration sans que cette discrétion soit encadrée objectivement en fonction de principes fondamentaux. Sinon, la gestion des pêches et des accès se politise et se fait en fonction de critères fluctuants et subjectifs.

Depuis les modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2019, le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie constate que la gestion des pêches est devenue plus politique et qu'elle est marquée par une absence d'application de principes fondamentaux, comme la protection du propriétaire exploitant et le principe de contiguïté. Nous avons aussi constaté la mise de côté de la prise en compte des répercussions socioéconomiques des décisions de gestion des pêches du ministère des Pêches et des Océans sur les communautés côtières, ainsi que la place variable de la science dans la prise de ces décisions.

À la suite des modifications de dernière minute de la Loi en 2019, plusieurs accords, signés en toute confidentialité par la Couronne, sont venus établir un nouveau cadre régissant l'exercice, par le ministre des Pêches, de ses obligations et responsabilités réglementaires, et ce, sans qu'aucune consultation des Canadiens et des pêcheurs individuels n'ait eu lieu et sans que le Parlement ait été informé. Ce nouveau cadre a facilité la mise en place de processus consultatifs opaques, qualifiés par la Cour fédérale d'injustes et d'inéquitables, et la multiplication de plans de pêche spécifiques pour une même espèce, créant des tensions sociales au sein de nos communautés côtières.

Pour remédier à cela, afin que les ressources halieutiques soient gérées dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens de manière équitable, durable et précautionneuse, nous proposons, dans le mémoire que nous vous avons transmis la semaine dernière: d'apporter des modifications à la Loi sur les pêches permettant d'affirmer que les ressources halieutiques sont des ressources stratégiques, publiques et communes; d'introduire ou de réintroduire des définitions claires de termes clés; de préciser l'objet de la Loi pour réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité des différentes pêcheries canadiennes dans l'intérêt de tous les Canadiens et des collectivités côtières; de préciser le cadre d'exercice du pouvoir discrétionnaire de la ministre; d'améliorer la transparence concernant les accords pouvant être signés par la ministre et de renforcer le processus de consultation; et de renforcer la place des sciences et des connaissances dans la gestion des pêches pour une gestion durable des pêches.

Parmi les modifications à la Loi sur les pêches que nous recommandons dans notre mémoire, nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur les modifications suggérées à l'article 2.1, à

savoir l'objet de la Loi; sur les modifications proposées à l'article 2.4 concernant les devoirs du ministre; ainsi que sur les modifications suggérées aux articles 2.5 — nous en avons beaucoup entendu parler ces derniers jours — et 34.1 relatifs aux facteurs qui doivent être pris en compte par le ministre dans le cadre de certaines décisions. Ensuite, je vous invite à prendre connaissance des modifications recommandées aux articles 4.1, 4.2 et 34.2 relatifs à la transparence des actions du ministre et des consultations. Enfin, je souhaite souligner les modifications suggérées au paragraphe 43(1) et aux articles 61.1 et 61.2 concernant la confidentialité des données et l'acquisition des connaissances.

● (0835)

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons passer à notre première série de questions, d'une durée de six minutes, en commençant par M. d'Entremont.

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux trois témoins qui sont ici aujourd'hui. M. Barron est dans la salle avec son fils et l'ami danois de celui-ci. Ils assistent à ces délibérations.

Je tiens également à remercier M. Berry et Mme Canet d'être là, eux qui ont toujours répondu présents lorsque nous avons rencontré des difficultés dans les districts 33 et 34 et, plus généralement, lorsqu'il s'agissait de discuter de questions liées à la pêche dans l'Atlantique. Je tiens à remercier directement M. Berry pour tout le travail qu'il accomplit au nom de la Coldwater Lobster Association, en collaboration avec Heather et toute la fine équipe.

C'est important pour notre industrie de la pêche et pour la situation incertaine dans laquelle elle se trouve à Baie Sainte-Marie. Le partenariat que nous entretenons avec cet organisme a joué un rôle déterminant dans la promotion de certaines initiatives. Je ne sais pas jusqu'où nous avons pu nous rendre concernant certaines de ces questions, mais, en fin de compte, leur contribution a été formidable pour faire avancer un certain nombre de dossiers.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler de la loi et, plus précisément, des deux premiers exposés, à savoir ceux sur les propriétaires-exploitants et la séparation des flottilles.

Ma première question s'adresse à M. Berry. Dans les districts 33 et 34, nous parlons de permis et de transferts de permis. Nous ne donnons pas de chiffres, mais pour la gouverne du Comité, pouvez-vous nous dire quelle est la valeur d'un permis et d'une entreprise dans ces districts?

Bernie Berry: Cela varie. Dans le district 34, la valeur d'un permis se situe entre 700 000 et 800 000 \$. Cela ne tient pas compte de la valeur du bateau et de l'équipement. Dans la ZPH 33, le permis vaut entre 450 000 et 500 000 \$, là encore sans compter la valeur du bateau et de l'équipement.

Chris d'Entremont: D'accord, donc si l'on ajoute la valeur du bateau et de l'équipement, on peut probablement ajouter 1 million de dollars à cela, selon l'âge du bateau et la quantité d'équipement dont il est équipé. À vrai dire, l'achat d'un de ces bateaux coûte entre 1,5 et 2 millions de dollars.

Je vais poser la même question à M. Barron. Quelle est la valeur d'une entreprise dans les districts où vous êtes?

Michael Barron: En fait, au cours des deux ou trois dernières années, le taux de capture dans notre ZPH a augmenté, ce qui a fait grimper la valeur des permis. Le prix du permis à lui seul oscille entre 750 000 et 900 000 \$. Cela n'inclut pas le bateau ni les casiers. La particularité de la ZPH 27 — c'est là où je pêche —, c'est que nous avons une flottille de bateaux nettement plus petite. Cependant, il faut tout de même compter entre 1,2 et 1,3 million de dollars pour se lancer dans une entreprise avec un bateau et du matériel.

Chris d'Entremont: À ce stade, quels sont les mécanismes qui permettent d'obtenir le financement nécessaire pour un tel projet? Après tout, c'est bien là que les choses se passent.

Les banques et les coopératives de crédit sont-elles en mesure d'accorder ces prêts? Si ce n'est pas le cas, les acheteurs doivent-ils se tourner vers d'autres sources de financement?

Michael Barron: En fait, la commission provinciale des prêts accorde des prêts à tous les nouveaux venus dans le secteur. Le processus est un peu moins rigide, mais la commission commence à se montrer un peu plus stricte dans ses procédures d'octroi de prêts en raison de la valeur des permis. Dans ma zone de pêche du homard, la saison dure deux mois. Si vous prêtez de 1,2 à 1,3 million de dollars à une personne qui exploite une ressource naturelle, le risque est très élevé. La commission tient donc à prendre des mesures de protection adéquates lorsqu'elle prête de l'argent.

Les banques sont certainement un peu plus strictes. En général, la durée d'un prêt est d'environ sept ans, et les paiements sont nettement plus élevés pour les prêts contractés par l'entremise d'une banque. La commission des prêts, quant à elle, accorde des prêts d'une durée de 15 à 20 ans.

● (0840)

Chris d'Entremont: Monsieur Berry, dans notre district — je dis « notre » parce que c'est aussi là où j'habite —, quels défis les entreprises doivent-elles relever pour obtenir du financement en ce moment?

Bernie Berry: L'un des plus grands obstacles est la mise de fonds. Les banques à charte exigent probablement, selon la banque, une mise de fonds représentant de 30 à 35 % du montant du prêt, voire plus, et cette mise de fonds est calculée sur la valeur totale de l'achat. S'il s'agit d'un achat de 1,5 million de dollars, par exemple, certaines personnes devront verser une mise de fonds de 500 000 à 600 000 \$, ce qui est tout à fait irréalisable à l'heure actuelle.

La mise de fonds exigée par la commission des prêts est un peu moins élevée. Je pense qu'elle représente de 10 à 15 % du montant total. La mise de fonds varie selon qu'elle concerne un permis ou un bateau, mais cela reste tout de même un montant énorme. On parle d'une mise de fonds d'environ 200 000 \$. C'est l'un des principaux obstacles pour les jeunes entrepreneurs qui souhaitent entrer dans ce secteur.

Chris d'Entremont: Les règles que nous avons aujourd'hui ont été modifiées vers 2019, je crois. Sont-elles appliquées? Est-ce qu'elles facilitent les choses ou est-ce qu'elles les rendent plus difficiles?

J'aimerais que M. Berry réponde à cette question.

Bernie Berry: Dans certains cas, elles rendent les choses plus difficiles, car les jeunes qui tentent d'entrer dans le secteur sont toujours en concurrence avec des entreprises pour obtenir le même équipement. Les entreprises ont toujours accès à ce marché, ce qui fait en réalité augmenter le prix total du permis et de l'équipement.

On pourrait faire beaucoup mieux. Les mesures prises en 2019 pourraient encore bloquer de nombreuses voies. Il serait important de retirer tout cela de la politique, de l'intégrer dans la réglementation et de prévoir des sanctions beaucoup plus sévères en cas d'activité frauduleuse avérée.

Chris d'Entremont: J'aimerais maintenant aborder la question de la propriété étrangère dans ce secteur, mais le président me regarde avec insistance. J'aurai peut-être la chance lors d'une deuxième série de questions.

Le président: Je crains effectivement que vous ne deviez attendre la prochaine série de questions.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur Berry, j'aimerais que vous répondiez également à mes questions. Je vous remercie.

M. d'Entremont a déjà posé certaines de mes questions, mais en ce qui concerne les entreprises qui prennent le contrôle de permis de pêche du homard ou de tout autre permis, je vois la même chose dans ce cas-ci. Tout comme l'a dit M. d'Entremont, certains permis de pêche au homard peuvent se vendre de 1,5 à 2 millions de dollars dans ma région.

Vous parliez de la Loi sur les pêches. À votre avis, en ce moment, les mesures de protection ne seront pas suffisantes pour empêcher que de telles choses se reproduisent. Est-ce exact?

Bernie Berry: Oui, c'est exact. Encore une fois, depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, des tentatives ont été menées pour appliquer lentement, mais sans conviction, la politique relative au propriétaire-exploitant et à la séparation des flottilles. Il semble simplement que les intervenants hésitent à supprimer une grande partie des dispositions qui se trouvent dans la politique, mais tout ce qui se trouve dans une politique peut certainement être contourné très facilement par un avocat. C'est une zone grise et aucune sanction n'est réellement prévue.

Lorsqu'on prend une grande partie des éléments qui se trouvent dans la politique relative au propriétaire-exploitant et à la séparation des flottilles et qu'on les intègre dans la réglementation, ces éléments font désormais partie de la loi. La responsabilité des cabinets d'avocats devient ainsi beaucoup plus importante, car ils contournent en réalité la loi. Ils pourraient donc être tenus responsables, tout comme les autres participants à ce type d'activité.

Il faut que les gens soient prêts à reconnaître la gravité de la situation et à réagir avec fermeté. C'est la seule façon de mettre fin à cette situation.

Je vous remercie.

Serge Cormier: À votre avis, les sanctions ou les amendes, par exemple, sont-elles suffisamment élevées pour dissuader les personnes qui se livrent à ce type de transaction?

● (0845)

Permettez-moi de vous donner un exemple pour illustrer ma question.

Imaginons, par exemple, qu'une usine de traitement du poisson a certaines transactions pour acheter un permis, et qu'un individu se présente à l'usine et que les dirigeants de l'usine font affaire avec lui. Ils font des dépôts pour lui sans que personne n'en soit informé. Tout se passe bien et personne ne s'aperçoit de rien, mais tout à coup, une enquête est ouverte et — à la stupéfaction de tous — on découvre que l'usine de transformation du poisson a versé quelque 500 000 \$ à cet homme pour acheter un permis, mais ce permis est lié à cet homme pour le moment.

Selon vous, les amendes et les sanctions sont-elles suffisamment élevées dans ce cas? À votre avis, devrions-nous révoquer le permis de l'usine de traitement du poisson dans cet exemple? Comme vous le savez, les permis d'exploitation d'une usine de traitement du poisson sont délivrés par les provinces. Y a-t-il une façon de s'assurer que, grâce à des amendes et à des sanctions plus sévères, nous pouvons régler ce problème une fois pour toutes?

Bernie Berry: Oui, je pense que c'est le cas. En réalité, je ne suis pas certain qu'on ait déjà retiré ou annulé un permis pour cette raison.

On a mené de nombreuses enquêtes, apporté de nombreux changements, etc. La seule affaire de ce type qui a été répertoriée, je crois, est l'affaire Elson, à Terre-Neuve. Si je peux me permettre de parler franchement, il s'agissait simplement d'un cas présenté par certaines entreprises de la région en vue de sonder le terrain pour déterminer jusqu'où elles pouvaient aller sans se faire prendre. Je pense qu'au bout du compte, l'homme en question a perdu son permis.

À part cela, il n'y a eu aucune véritable application de la loi qui a mené à des retraits de permis ou à des sanctions pécuniaires, mais cela devrait être le cas. Encore une fois, il faut beaucoup de monde pour mettre en place ce type d'acte frauduleux, comme je continue de l'appeler. Il y a des avocats et même des pêcheurs qui vendent leur permis à ces entreprises. Ils savent très bien qu'ils participent à une activité à laquelle ils ne devraient pas se livrer. Ils vendent simplement leur permis à une entreprise pour quelques dollars de plus, en fonction de la valeur marchande. Les entreprises peuvent certainement se permettre de payer un prix plus élevé.

Encore une fois, tant que personne ne servira d'exemple... Malheureusement, il faudra que quelqu'un serve d'exemple, que ce soit par l'annulation de son permis ou des pertes financières, ou que ce soit en tenant les cabinets d'avocats responsables, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, ou même les courtiers. Ces gens connaissent les règles, mais ils envoient quand même... Lorsqu'une occasion se présente, au lieu d'essayer de trouver un jeune homme dans leur collectivité à qui vendre le permis — oui, je sais qu'il est difficile de trouver du financement et tout le reste —, les courtiers l'offrent d'abord à une entreprise, car ils savent que c'est une transaction rapide pour eux, car les entreprises ont l'argent nécessaire, et qu'ils toucheront eux-mêmes une commission.

Il y a de nombreux cas de ce genre. Un grand nombre de personnes doivent être tenues responsables.

Serge Cormier: C'est parfait.

Monsieur Berry, j'aimerais vous poser une petite question avant de passer à M. Barron. Pensez-vous que le crime organisé est impliqué dans ces activités en ce moment?

Bernie Berry: Je n'en suis pas certain en ce qui concerne l'achat des permis. Je pense qu'il est possible que ce type d'implication existe dans d'autres cas, mais pas dans le cas de l'achat de permis.

Serge Cormier: D'accord. C'est parfait.

Monsieur Barron, rapidement, car il ne me reste plus beaucoup de temps, si je comprends bien, vous êtes pêcheur. Vous avez parlé d'un accord conclu entre différents types de groupes, et cela concernait peut-être davantage les Premières Nations.

Nous parlons beaucoup d'accords conclus de nation à nation, et je comprends cela. Je sais que nous devons respecter les droits des Premières Nations. Nous le comprenons tous. Si nous voulons assurer un meilleur avenir pour toutes les pêches, ne pensez-vous pas que si tous les intervenants se réunissaient pour discuter des problèmes qu'ils éprouvent tous — que ce soit les Premières Nations, les pêcheurs commerciaux, etc. —, nous serons plus à même de faire avancer le secteur des pêches?

Le président: Monsieur Barron, si vous pouviez envoyer une réponse à cette question par écrit après la séance, le Comité vous en serait très reconnaissant, car nous devons maintenant passer à un autre intervenant.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes ou moins.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je remercie les témoins de leurs témoignages intéressants.

J'ai une question à vous poser, madame Canet, qui nous parlez depuis Chandler.

Je vous remercie beaucoup de votre mémoire, qui contient vraiment beaucoup de bonnes propositions très précises en ce qui concerne les amendements que vous proposez à la Loi sur les pêches. Je comprends que l'idée générale est d'encadrer le pouvoir discrétionnaire de la ministre des Pêches, mais aussi de prendre en compte les facteurs socioéconomiques dans la prise de décisions. Vous parlez beaucoup de répartition.

Expliquez-nous un peu votre idée. Comment aimeriez-vous changer la Loi sur les pêches?

● (0850)

Claire Canet: Vous avez parfaitement cerné l'objectif de la proposition, à savoir encadrer le pouvoir discrétionnaire de la ministre.

Actuellement, nous sommes dans une situation où certains Canadiens ont des droits constitutionnels supérieurs d'accès aux pêches, et la formulation de la Loi sur les pêches n'oblige pas la ministre à prendre en compte les besoins socioéconomiques et culturels de l'ensemble des communautés côtières, car l'article 2.5 ne constitue pas une obligation. C'est la même chose dans le cas de l'article 2.4 et les objectifs de la Loi. La ministre n'a pas l'obligation de considérer l'importance socioéconomique et culturelle de l'accès aux pêches pour l'ensemble des communautés côtières, des groupes et des Canadiens, ce qui crée un déséquilibre en matière d'accès, mais aussi de prise en compte des différents éléments dans les répercussions des décisions de gestion.

C'est pourquoi nous suggérons que l'objet de la Loi soit bien centré sur une gestion des pêches qui profite à l'ensemble des Canadiens et non à un groupe en particulier. Il faut que l'article 2.5 oblige la ministre à tenir compte des répercussions socioéconomiques pour les communautés côtières et ceux qui dépendent de la pêche, à savoir les pêcheurs indépendants et nos villages côtiers, et que cet encadrement soit clarifié dans l'objet de la Loi, mais aussi au paragraphe 34(1) de la Loi, si je me souviens bien.

L'objectif est vraiment de rétablir un équilibre pour que le principe fondamental d'une gestion des pêches en faveur de l'ensemble des Canadiens soit bien pris en compte, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le libellé actuel de la loi ne permet pas de remplir cet objectif. Ces dernières années, on l'a constaté sous divers aspects lors d'accords et de consultations. La répartition des accès donnés entre les différentes communautés démontre clairement qu'actuellement, la ressource et les accès ne sont pas gérés pour profiter à l'ensemble des Canadiens.

Alexis Deschênes: Vous avez aussi des propositions en matière de transparence. Expliquez-nous ce que vous proposez.

Claire Canet: La question de la transparence concerne particulièrement les connaissances. La gestion des pêches doit être basée sur un ensemble de connaissances, qu'il s'agisse des connaissances des Autochtones, des scientifiques ou des pêcheurs. Mis ensemble, les pêcheurs indépendants du Canada passent des centaines de milliers d'heures à observer ce qui se passe dans la mer. Notons que ces connaissances ne sont pas prises en compte et que les connaissances des Autochtones restent confidentielles, ce qui fait que les gestionnaires des pêches se basent simplement sur des éléments partiels pour vraiment comprendre ce qui se passe dans nos océans et pour prendre des décisions de gestion fondées.

L'autre aspect concerne...

Alexis Deschênes: Je m'excuse de vous interrompre, mais le temps m'est compté et il ne me reste que quelques secondes.

Ces dernières semaines et ces derniers jours, il y a eu beaucoup de témoignages devant le Comité permanent des pêches et océans selon lesquels les agents des pêches seraient terrifiés à l'idée d'intervenir ou n'interviendraient pas.

Quel est votre point de vue sur cette situation?

• (0855)

Claire Canet: Dans certaines circonstances, j'ai moi-même constaté des cas où les poursuites pour des infractions avérées sur la place publique, et même devant la cour ont été abandonnées pour des raisons qui me paraissaient très particulières.

Même si les agents des pêches font leur travail de leur mieux malgré leur sous-effectif, ils ne peuvent pas surveiller ce qui se passe sur l'ensemble du territoire québécois. Quand ces agents des pêches arrivent à faire leur travail, certaines poursuites devant la cour sont abandonnées.

Le président: Excusez-moi, mais je dois vous interrompre. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant au deuxième tour de parole.

[Traduction]

Monsieur Small, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins qui participent aujourd'hui à cette étude très importante.

Dans le cadre de cette étude, diverses organisations non gouvernementales environnementales ont demandé que des modifications soient apportées au paragraphe 6.1(1) de la Loi. Cela aurait pour effet que 65 % des stocks de poissons du Canada ne pourraient plus être pêchés, car il est recommandé que la pêche ne puisse avoir lieu que lorsque les stocks sont dans la zone saine.

Je m'adresse d'abord à M. Barron. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation que d'autres groupes ont présentée devant le Comité?

Michael Barron: Lorsqu'on est pêcheur, il est difficile d'accepter qu'on nous dicte quand on peut pêcher et quand on ne peut pas pêcher en se fondant sur l'évaluation des stocks.

J'aimerais revenir à la déclaration de Mme Canet. Lorsqu'on ne tient pas compte des connaissances des intervenants du secteur, mais qu'on utilise celles des organisations non gouvernementales environnementales pour aider à établir l'évaluation des stocks ou à déterminer les quotas de pêche, c'est très décourageant, car ces gens n'ont pas passé autant de temps en mer ou ils n'ont pas les mêmes intérêts en jeu.

Les pêcheurs qui s'investissent dans cette activité ne cherchent pas à abuser de la ressource jusqu'à l'exterminer. Nous voulons plutôt nous assurer que la ressource est durable et qu'elle est pêchée de façon aussi économique que possible. Non, je ne crois pas que ces gens devraient exercer une telle influence sur le secteur.

Clifford Small: Je vous remercie.

Monsieur Berry, rapidement, êtes-vous d'accord pour que l'approche de précaution soit modifiée ou renforcée?

Bernie Berry: Je ne suis certainement pas d'accord avec l'approche des organisations non gouvernementales environnementales. Encore une fois, puisque nous avons trois zones, soit la zone saine, la zone de prudence et la zone critique, comme l'a souligné M. Barron, tant qu'on tient compte du point de vue des pêcheurs, parallèlement aux données scientifiques, les pêcheurs savent comment gérer un stock qui est entré dans la zone de prudence.

S'il faut obtenir les avis scientifiques appropriés, on peut... Encore une fois, il suffit d'inviter les intervenants à participer à une discussion sur le sujet — mais peut-être pas les représentants des organisations non gouvernementales environnementales, car je ne sais vraiment pas ce que ces gens peuvent apporter à la discussion. Ce sont les pêcheurs qui ont les connaissances nécessaires et tout le reste. Il est possible de gérer adéquatement un stock tombé sous la zone saine.

Clifford Small: Je vous remercie, monsieur Berry.

Monsieur Barron, je vous ai entendu faire référence à la transparence par opposition aux accords confidentiels du ministère des Pêches et Océans. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Michael Barron: J'aimerais revenir à mon exemple dans lequel on utilise des permis mis en réserve qui ont été rachetés par le gouvernement en 2009 et, je crois, en 2013. Ce n'était peut-être pas en 2013, mais quoi qu'il en soit, on nous a dit que cela était fait pour des raisons de conservation, afin que les stocks restent sains et qu'ils puissent être exploités. Puis, on nous a dit qu'aucun nouvel accès ne serait accordé. Ils ont donc utilisé ces permis mis en réserve qui avaient été rachetés dans le cadre du programme de rachat, mais aussi des casiers latents dans le cadre d'un permis de partenariat. En effet, dans ma zone de pêche du homard, les gens qui cumulent deux permis sont autorisés à pêcher avec 413 casiers au lieu de 550 casiers. Par conséquent, le ministère a décidé d'avoir recours à ces casiers non utilisés dans le cadre des accords sur la subsistance convenable.

Si j'avais fait l'investissement nécessaire pour acheter un deuxième permis, je serais assez contrarié si le gouvernement décidait d'utiliser une partie de mon investissement pour aider quelqu'un d'autre à gagner sa vie. Pour parler franchement, étant donné la façon dont fonctionnent la commission des prêts et les banques, les Premières Nations peuvent suivre le même processus que moi. Leurs membres peuvent s'adresser à une banque, obtenir un prêt et acheter un permis commercial pour devenir des pêcheurs à part entière.

• (0900)

Clifford Small: Je vous remercie, monsieur Barron.

Monsieur Berry, pensez-vous que des intérêts étrangers ont obtenu des permis de pêche dans le Canada atlantique par l'entremise de ces différents accords de contrôle?

Bernie Berry: Oui. Par exemple, depuis les 10 dernières années, on peut observer une présence étrangère importante, en particulier dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse et dans d'autres régions du Canada atlantique, où des entités chinoises ont racheté des entreprises locales, c'est-à-dire des entreprises qui achètent du homard. Ces entreprises locales ont conclu certains de ces accords frauduleux, et elles se retrouvent donc simplement englobées dans les accords d'achat conclus par certaines de ces entreprises chinoises.

Cela permet essentiellement de garantir une certaine quantité de produits. Oui, c'est certainement le cas, et il ne s'agit pas seulement de propriété étrangère, mais aussi de sociétés de capital-investissement...

Le président: Je dois vous interrompre, car nous avons encore dépassé le temps imparti.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose à votre réponse, veuillez le faire par écrit et l'envoyer au Comité, monsieur Berry.

La parole est maintenant à M. Morrissey. Il a cinq minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Berry.

Avez-vous des documents ou des preuves à fournir au Comité au sujet de ces transferts frauduleux de permis? Vous y avez fait référence à plusieurs reprises. Pouvez-vous fournir au Comité des documents à l'appui de vos déclarations?

Bernie Berry: Non. Les gens qui travaillent sur la côte savent essentiellement lorsqu'un transfert a eu lieu et qu'un pêcheur indépendant a vendu son permis et son bateau. Nous n'avons certainement pas accès aux documents officiels dans ces cas.

Robert Morrissey: Je vous remercie, monsieur Berry.

Je suis d'accord. C'est une pratique qui devrait cesser, et on entend souvent une rumeur — j'entends des commentaires à cet égard de temps à autre —, mais le ministère ne peut agir que sur le fondement de preuves. Je me disais que si vous disposiez de renseignements à cet égard, vous pourriez les fournir au Comité, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur Barron, vous souvenez-vous de la question que M. Cormier vous a posée et à laquelle vous n'avez pas eu la chance de répondre? Elle concernait les pêcheurs commerciaux par rapport aux Premières Nations.

Michael Barron: On nous a demandé s'il serait utile que l'industrie, les Premières Nations et le gouvernement s'assoient à la même table.

Ce serait une option valable, à 100 %, parce qu'à l'heure actuelle, en tant qu'industrie, nous avons l'impression d'être laissés dans l'ignorance. C'est nous qui allons faire les frais de la décision prise derrière des portes closes. Pourquoi ne participerions-nous pas au processus décisionnel?

Robert Morrissey: Merci.

Pourriez-vous recommander au Comité des façons de renforcer la loi pour obliger le ministère à être plus transparent lorsqu'il prend des décisions sur l'attribution des quotas?

Si vous n'avez pas d'idées qui vous viennent à l'esprit maintenant, vous pourriez fournir au Comité, par écrit, comment vous pensez que la loi pourrait être renforcée pour obliger le ministère à fournir toute l'information sur laquelle il s'appuie pour prendre des décisions.

Michael Barron: Pour répondre à cette question le plus équitablement possible, je pense qu'il faudrait certainement que ce soit par écrit, parce que le président va probablement m'interrompre avant que j'aie le temps de terminer.

Robert Morrissey: D'accord, c'est juste.

Pour en revenir aux propriétaires-exploitants... vous avez fait un commentaire. Vous avez dit que la réglementation n'était pas assez stricte. Je pensais que c'était relativement clair. Avez-vous des recommandations sur la façon de modifier la loi pour mieux définir ou protéger le propriétaire-exploitant afin qu'il n'y ait pas de place à l'interprétation ou aux divergences?

• (0905)

Michael Barron: Je ne sais pas s'il faut nécessairement la renforcer, il suffit de l'appliquer. Il y a des éléments dans la politique qui... Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, il suffit d'inscrire cela dans la loi et de la faire appliquer. On ne le fait pas.

Je pense que c'est vous qui avez demandé à M. Berry une liste d'infractions, etc. Je sais que plusieurs personnes ont déjà témoigné et donné le nom d'entreprises qui commettent des infractions, mais rien n'a été fait. Si nous vous fournissons ces renseignements, il faudrait y donner suite.

Je ne sais pas s'il y a quoi que ce soit à renforcer; il faut simplement agir sur ce qui est en place à l'heure actuelle.

Robert Morrissey: Vous parlez du transfert d'un permis. Ai-je raison?

Michael Barron: Oui, il s'agit du transfert des permis et des accords de contrôle.

Robert Morrissey: Vous avez raison. Cela devrait être maintenu.

Dans le temps qu'il me reste, j'aimerais revenir à la science. Vous avez dit que la science doit guider les décisions, mais nous entendons souvent des points de vue contradictoires de la part des pêcheurs. Lorsque le ministre annonce que le quota augmente, personne ne critique la décision; on la critique seulement lorsque le quota diminue.

Comment conciliez-vous les deux? Le ministre en poste, peu importe de qui il s'agit, dit que la décision est fondée sur la science. Je m'attendrais à ce qu'un ministre prenne une décision difficile pour l'avenir du stock afin de protéger les deux personnes assises derrière vous dont vous avez parlé à votre arrivée.

Pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

Michael Barron: Oui, je savais qu'on allait me poser une question à ce sujet.

Ce que je voulais dire par ma déclaration, c'est que les données scientifiques utilisées sont parfois dépassées. Elles devraient être actualisées, qu'il s'agisse d'un relevé au chalut ou... en fonction du temps de l'année.

Il faudrait tenir davantage compte des recherches scientifiques menées en mer par des associations comme la mienne et le groupe de M. Berry. La plupart des associations en font beaucoup. On n'en tient pas compte souvent parce que l'on considère qu'elles sont biaisées.

Je ne pourrais pas être plus en désaccord avec cela, parce que nous sommes des défenseurs des pêches, et nous voulons que toutes les pêches demeurent prospères. Nous mettons tout en œuvre pour recueillir les meilleures données possible. Nous sommes très chanceux dans ma zone de pêche du homard de voir que le MPO se fie beaucoup sur les recherches que nous menons sur le homard, si bien que...

Le président: Je crains de devoir vous interrompre. Nous avons dépassé le temps imparti.

Monsieur Barron, si vous souhaitez ajouter quelque chose, veuillez le faire par écrit.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai une question à vous poser, monsieur Berry.

Dans votre témoignage, vous dites avoir constaté des transferts de permis de propriétaires exploitants vers des sociétés.

Est-ce que vous ou des gens que vous connaissez avez déjà porté plainte auprès de Pêches et Océans Canada à ce sujet?

[Traduction]

Bernie Berry: Oui, ce type d'information a été transmis au ministre probablement pendant les 5, 7, 8 ou 10 dernières années. Pour revenir à ce que disait M. Barron, dans certains cas, des entreprises ont été nommées, etc., et la tentative... On y a donné suite, mais pas autant qu'on aurait dû le faire.

Oui, cela a été porté à l'attention du ministère, etc., avec des noms et tout le reste.

[Français]

Alexis Deschênes: Savez-vous si Pêches et Océans Canada a réagi? Est-ce que certaines choses ont été faites?

[Traduction]

Bernie Berry: Oui, des mesures ont été prises, mais comme je l'ai souligné dans ma déclaration, elles ont été sporadiques. Pendant un an ou 18 mois, le MPO semble mener beaucoup d'enquêtes sur certaines transactions. Il tente de faire quelque chose puis, tout à coup, il ne se passe plus rien.

On dirait qu'ils font un spectacle de tout cela, puis qu'ils se contentent ensuite de...

[Français]

Alexis Deschênes: Je m'excuse de vous interrompre, mais mon temps de parole est limité.

Est-il arrivé que les enquêteurs de Pêches et Océans Canada parviennent à annuler des transferts de permis?

[Traduction]

Bernie Berry: Je ne pense pas qu'ils aient annulé des permis. Je pense qu'ils ont donné l'occasion à l'entreprise et aux pêcheurs en question de se conformer à la loi. Je pense qu'au lieu d'annuler le permis, c'est ce qu'ils ont fait.

Certaines mesures sont même discutables. Le MPO a approuvé certains changements pour mettre en place ces accords.

Encore une fois, je reviens à ceci: si les éléments de la politique se trouvaient dans la réglementation — si tout s'y trouvait —, il serait plus difficile au départ de procéder à la transaction. Les choses se compliquent beaucoup une fois la transaction conclue. Beaucoup plus de gens sont concernés. Si, sous la menace de sanctions sévères, les gens ne tentaient pas de procéder à la transaction... C'est ce sur quoi il faut se concentrer.

● (0910)

[Français]

Alexis Deschênes: Quelle est l'ampleur du problème?

Le président: Je dois vous arrêter ici, monsieur Deschênes. Nous avons déjà dépassé votre temps de parole.

[Traduction]

Compte tenu du temps qu'il nous reste, nous avons assez de temps pour accorder deux minutes à chacun des deux prochains intervenants.

Monsieur d'Entremont, c'est à vous.

Chris d'Entremont: Monsieur Berry, en ce qui concerne la propriété étrangère, la pêche dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse a changé radicalement au cours des dernières années, et la propriété étrangère a beaucoup augmenté. Je pense que ce que veulent ces ressortissants étrangers, c'est avoir un accès constant à nos pêches.

Avez-vous de bons exemples à nous donner?

Bernie Berry: Plusieurs entités chinoises, surtout dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, ont investi dans la pêche au homard en achetant des installations existantes.

Lorsque les entreprises chinoises sont arrivées ici, c'était une sorte de cadeau du ciel parce que cela a vraiment fait augmenter le prix au quai, etc., mais il semble y avoir de plus en plus de propriété chinoise et étrangère. Nos berges appartiennent maintenant en partie à des intérêts américains. Il se pourrait même — je le sais, pour avoir eu des discussions avec des ministres provinciaux dans le passé — que jusqu'à 50 % ou 60 % de notre industrie côtière appartiennent à des intérêts étrangers à l'heure actuelle. Cela créera un problème avec le temps.

Chris d'Entremont: Qu'on ouvre ou non la loi, il y a des règles dans la loi actuelle qui ne sont pas appliquées.

Monsieur Barron, devrions-nous modifier la loi ou le MPO devrait-il appliquer ce qui existe déjà?

Michael Barron: Je pense que le MPO devrait simplement appliquer ce qui existe déjà.

Chris d'Entremont: Je vais poser la même question à M. Berry.

Bernie Berry: Les outils existent, mais je pense qu'ils doivent être améliorés. Je ne sais pas s'il faut modifier la loi, mais il faut en mettre davantage dans la réglementation, et la partie sur les sanctions doit être renforcée.

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Enfin, nous passons à M. Klassen, pour deux minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup à tous les témoins.

Nous avons entendu aussi plusieurs témoignages l'autre jour. Je me souviens qu'un des témoins de la côte Ouest, lorsque nous parlions de modernisation sur la côte Ouest, a suggéré de ne pas passer au régime du propriétaire-exploitant pour cette région.

Monsieur Barron, vous avez mentionné que les permis ne devraient être accordés qu'aux propriétaires-exploitants. Ne pensez-vous pas qu'il est possible que les deux types de permis fonctionnent côte à côte?

Michael Barron: Si j'ai bien compris votre question, vous avez dit que la Colombie-Britannique n'appuie pas le régime des propriétaires-exploitants.

Ernie Klassen: Non, c'est un témoin qui ne l'appuyait pas.

Michael Barron: J'ai eu la chance d'assister à quelques réunions en Colombie-Britannique pour voir la situation dans laquelle ils se trouvent en raison de l'absence de permis de propriétaire-exploitant et de la concentration des entreprises. C'est la dernière chose que je veux voir sur la côte Est, car ce serait la destruction absolue de toutes les collectivités côtières du Canada atlantique.

Ernie Klassen: Ma question était la suivante: ne voyez-vous pas qu'il y a moyen que les deux...

Michael Barron: Je ne vois pas comment, parce que ces entreprises vont venir et elles vont se préoccuper de leurs profits. Elles vont moderniser leurs flottes et chasser les petites entreprises comme la mienne hors de l'eau. Je ne crois pas qu'il soit possible de les faire coexister.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Madame Canet, vous avez mentionné que, devant les tribunaux, les procureurs abandonnaient parfois des causes pour des raisons étranges. Il y a eu beaucoup d'allusions à ce sujet.

Je suis curieux de savoir s'il y a eu des cas où ces raisons étranges ont été justifiées.

• (0915)

[Français]

Le président: Madame Canet, si vous pouviez répondre brièvement, nous l'apprécierions.

[Traduction]

Claire Canet: Oui, elles ont été justifiées. Quant à savoir si ce sont des justifications pertinentes... c'est une façon subjective d'aborder la question. Cela dit, quand on voit que des infractions graves sont abandonnées, et quand on voit qu'il existe deux types d'approche, on se demande quelles sont les vraies raisons qui font qu'on abandonne certaines infractions très graves pour certaines personnes, alors que des infractions moins graves sont gérées très durement. Quant à savoir si c'est justifié...

Le président: Je crains de devoir vous interrompre, madame Canet.

Si vous avez d'autres choses à ajouter, nous allons devoir vous demander de le faire par écrit, car nous avons dépassé le temps prévu pour ce groupe de témoins.

Je tiens à remercier tous nos témoins d'aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement M. Barron et toute sa famille d'être ici en personne pour cette réunion. Vos témoignages vont nous être très utiles pour le rapport que nous sommes en train de rédiger et les recommandations qui en découleront. Merci beaucoup de votre aide.

Nous allons suspendre brièvement la séance pendant que nous nous préparons à accueillir notre prochain groupe de témoins.

• (0915)

(Pause)

• (0915)

[Français]

Le président: Avant de continuer, j'aimerais faire part de quelques informations aux nouveaux témoins.

Les participants doivent attendre que je les nomme avant de prendre la parole.

Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur microphone, et doivent se mettre en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas.

En ce qui concerne l'interprétation, les participants sur Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français.

Je rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, je souhaite la bienvenue aux témoins. Nous accueillons par vidéoconférence deux témoins qui représentent l'Agence Mamu Innu Kakussesh, à savoir M. Daniel Malec, directeur du Développement économique et M. Guy Vigneault, directeur de Pêcheries Shippek.

Nous allons commencer par votre allocution d'ouverture pour cinq minutes ou moins. Vous avez la parole.

• (0920)

Guy Vigneault (directeur, Pêcheries Shipek, Agence Mamu Innu Kakussesh): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je m'appelle Guy Vigneault. Aujourd'hui, nous voulions souligner l'importance, pour les communautés Mamu Innu Kakussesh d'être entendues concernant l'attribution des permis de pêche au homard des zones 17 et 18. Des propos ont été tenus sur les communautés innues. Nous sommes ici pour exprimer notre point de vue.

Il y a deux ans, nous avons reçu des permis d'exploitation sur la Côte-Nord. Nous voulions vous dire que nous avons fait des tests exploratoires avant même l'émission des permis de pêche au homard, une espèce qui n'est pas méconnue par la science.

Avant même l'émission des permis, nous avons eu plusieurs rencontres, et ce, dans différents comités. Je fais partie d'environ huit comités, tous en lien avec les pêches, autochtones ou allochtones. Je voudrais souligner le fait qu'on entend dire que les Autochtones utilisent leurs permis pour faire pêcher d'autres personnes qu'eux-mêmes.

Je tiens à souligner que Pêcheries Shipek possède 15 bateaux actifs pour la pêche de différentes espèces, dont le pétoncle, le homard, le crabe et le buccin. Aussi, 85 % de nos membres pêcheurs proviennent des communautés autochtones. Quelques allochtones sont également avec nous.

Sur la Côte-Nord, les deux communautés, autochtone et allochtone, travaillent beaucoup ensemble et en harmonie. Grâce aux interventions des Innus, des permis de pêche ont été délivrés. C'est la locomotive de la région. Nous avons travaillé beaucoup avec les scientifiques, le ministère des Pêches et des Océans pour que ce soit juste et équitable pour tout le monde.

Sur la Côte-Nord, nous sommes satisfaits des processus qui ont été mis en place. Nous avons des permis de pêche adjacents à nos zones. Nous travaillons en collaboration et nous continuons de développer notre région.

Malheureusement, il y en a qui ont de la difficulté à comprendre pourquoi on délivre des permis à un endroit et qu'on en enlève ailleurs. Dans nos secteurs, à cause du changement climatique, il y a beaucoup de homards. D'une certaine façon, c'est une chance.

En ce qui concerne la quantité de permis qui ont été délivrés, il faut faire attention. On parle d'une trentaine de permis, ce qui n'est vraiment pas grand-chose, considérant le nombre de kilomètres de côte dans nos régions. Avec ses 800 km de côte, la Côte-Nord possède huit permis commerciaux et 25 permis exploratoires. Les pêcheurs avec des jumelles ont de la difficulté à voir leurs voisins. Dans certains secteurs, on ne peut même pas les voir.

Il y a encore de l'espace pour obtenir d'autres permis. Dans la zone 17 d'Anticosti, avec 1 500 km de côte, il y a 12 permis de pêche et six... Je ne voudrais pas trop m'avancer là-dessus. Toujours est-il qu'il n'y a presque pas de permis octroyés sur Anticosti ou sur la Côte-Nord par rapport à la Nouvelle-Écosse et aux Îles-de-la-Madeleine. Les Îles-de-la-Madeleine ont 325 permis. Si on fait le calcul au kilomètre carré, la trentaine de permis que nous avons, ce n'est vraiment pas grand-chose.

Nous avons eu quelques permis. On essaie d'inclure un peu les communautés autochtones.

Sur la Côte-Nord, nous travaillons ensemble et nous avons une très belle harmonie. N'essayez pas de briser ça. Je comprends qu'il y a peut-être des régions qui ont eu plus de difficulté, mais, de notre côté, nous avons travaillé ensemble pour réussir à développer un beau secteur économique sur la Côte-Nord.

Je vais laisser mon collègue Daniel Malec continuer.

Daniel Malec (directeur, Développement économique, Agence Mamu Innu Kakussesh): Bonjour. *Kwe kwe*.

Monsieur le président, nous vous remercions de nous accorder du temps pour faire entendre la voix autochtone.

Je suis moi-même un Innu de la communauté de Nutashkuan, à 400 kilomètres à l'est de Sept-Îles. Je vais résumer un peu tout ce qui s'est dit par rapport à l'étude du Comité.

Permettez-moi de présenter le regroupement. L'Agence Mamu Innu Kakussesh, ou AMIK, est le regroupement des communautés innues sur les pêches commerciales, que ce soit le crabe, le homard, le buccin ou toute autre espèce.

L'AMIK intervient aujourd'hui à la demande des sept communautés membres de la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent. Notre organisation soutient les communautés innues dans la protection et la conservation des ressources aquatiques et océaniques ainsi que dans le développement des pêches durables.

Nous comptons sept communautés membres au sein de notre agence, soit les communautés innues d'Essipit, Pessamit, Uashat Mak Mani-Utenam, Ekuanishit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipi. Ces communautés sont détentrices de permis commerciaux et exploratoires dans les zones 15, 16, 17 et 18 pour le homard. Chacune de ces communautés est représentée au sein du conseil d'administration de l'AMIK par son coordonnateur des pêches, moi-même et mon collègue Guy Vigneault.

Bien que nous comprenions que, pour donner suite aux demandes de certains groupes de pêcheurs, le Comité ait voulu étudier la question, nous déplorons grandement qu'aucun des partis politiques présents au Comité n'ait jugé bon d'appeler comme témoins des représentants de la nation innue ayant obtenu des permis exploratoires dans les zones 17 et 18. À aucun moment les représentants de nos communautés n'ont été consultés ou questionnés avant que ne soient remis en cause le processus et la proportion des permis exploratoires au homard délivrés aux Premières Nations. C'est de notre propre initiative que nous avons exigé d'être entendus par le Comité.

Les travaux du Comité sont importants pour nous. Par contre, si les études menées par celui-ci sont fondées sur des faits partiels et une compréhension incomplète du dossier, cela contribue à nourrir la méfiance et la division entre les peuples travaillant dans le secteur des pêches des régions du Québec.

Pourtant, sur la Côte-Nord, les pêcheurs innus et allochtones collaborent depuis des décennies tant sur les plans scientifique qu'opérationnel pour l'avancement des connaissances dans le domaine des ressources halieutiques et le développement des pêches durables.

Les permis exploratoires délivrés aux communautés innues ne sont pas apparus du jour au lendemain: ils sont le fruit d'une longue démarche. En observant la croissance, comme mon collègue l'a mentionné...

En effet, c'est depuis 2013 que les communautés innues ont fait des démarches auprès de Pêches et Océans Canada pour l'obtention de nouveaux permis pour la pêche au homard dans les zones 17 et 18. De 2021 à 2023, ma communauté de Nutashkuan a amené des pêches scientifiques dans les sous-zones 18g et 18h, en collaboration avec une firme privée financée en partie par ma communauté. Cela représente quand même une somme considérable.

• (0925)

En 2018, l'Agence Mamu Innu Kakussecht, ou AMIK, et le Créneau de la Côte-Nord ont constitué un comité mixte, avec des membres autochtones et des membres allochtones, pour discuter du développement d'initiatives de pêches scientifiques pour le homard dans la zone de pêche 18.

En 2023, l'AMIK a contribué à la mise en place de pêches scientifiques dans les sous-zones 18E et 18F en investissant de l'argent qui appartient au regroupement.

• (0930)

Le président: Je suis désolé, je dois vous interrompre pour que nous passions aux questions. Vous pourrez en profiter pour approfondir vos idées.

[Traduction]

Nous n'aurons le temps que pour une série de questions de six minutes.

Nous allons commencer par Mme Anstey.

Bienvenue au Comité.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci beaucoup.

Je remercie les témoins.

Je représente une circonscription de Terre-Neuve-et-Labrador qui compte plusieurs collectivités côtières, et la pêche est très importante.

J'aimerais revenir sur quelque chose que M. Vigneault a mentionné, soit le principe de contiguïté. C'est un sujet dont j'entends beaucoup parler dans les collectivités côtières de ma circonscription. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'importance de suivre ce principe pour assurer la viabilité des collectivités côtières?

[Français]

Guy Vigneault: Il y a sept communautés côtières, par chez nous. Nous avons eu des permis dans des zones adjacentes aux nôtres. Cela aide les entreprises comme les transformateurs et les usines à travailler, et nos villages à survivre. Nous sommes très contents de l'émission des nouveaux permis, qui a rempli le trou noir de l'assurance-emploi. Les usines travaillent d'abord avec le crabe des neiges, ensuite avec le homard, alors ça a beaucoup aidé.

Certains permis ont été délivrés, mais il faut faire attention, car il n'y en a pas beaucoup. Nous ne sommes même pas capables de voir le voisin avec des jumelles. Je pense que le ministère des Pêches et des Océans a fait preuve d'une grande prudence basée sur la science quand il a décidé de délivrer les permis.

C'est un grand problème du côté de l'économie.

[Traduction]

Carol Anstey: Merci.

Il en va de même dans les collectivités côtières où je vis. Souvent, cela fait partie de la frustration, c'est-à-dire de voir que le principe de contiguïté est rarement appliqué dans les décisions qui sont prises.

Pouvez-vous nous parler brièvement — et je vais ensuite céder la parole à mon collègue, M. Small — des répercussions sur les collectivités lorsque le principe de contiguïté n'est pas respecté? Quelles sont les répercussions sur les habitants de ces collectivités côtières?

[Français]

Guy Vigneault: La conséquence, c'est qu'il y a de très grands défis économiques pour les entreprises et les quais avoisinants. Comme je le disais tantôt, les Autochtones et les allochtones travaillent en collaboration. Des villages voisins des nôtres sont constitués d'allochtones, alors nous essayons de collaborer.

Si quelqu'un de l'extérieur a un permis, ça représente un défi économique; les pêcheurs vont difficilement obtenir de bons salaires et nous allons avoir de la misère à garder les bateaux bien entretenus et sécuritaires.

[Traduction]

Carol Anstey: Merci.

Je vais céder la parole à M. Small.

Clifford Small: Merci.

Monsieur Vigneault, je suppose que vous connaissez assez bien le quota de sébaste de l'unité 1 et la façon dont il a été divisé. Êtes-vous au courant de cette récente décision?

[Français]

Guy Vigneault: Je m'y connais un peu, mais je ne suis pas attaché au sébaste, car c'est assez loin de chez nous. Il faut aller le pêcher très loin de nos communautés. Nous essayons de nous concentrer sur nos secteurs. Nos gens veulent essayer de travailler dans leur village ou à proximité de leur village. Nous n'avons donc pas été vraiment interpellés pour le sébaste sur la Côte-Nord.

[Traduction]

Clifford Small: Merci beaucoup.

Cela m'amène à ma prochaine question concernant la contiguïté. Vous avez dit que vous n'êtes pas vraiment dans une zone adjacente pour le sébaste de l'unité 1, mais nous avons une flotte assez importante dans la zone 4R, au large de la côte Ouest de Terre-Neuve, qui se trouve, elle, dans une zone très adjacente. C'est à moins de 10 ou 12 milles de la côte, au large de la côte Ouest de Terre-Neuve.

Lorsque vous parlez d'équité et de justice dans la distribution des permis de pêche au homard à votre groupe, comment décririez-vous la décision concernant le sébaste de l'unité 1 pour les pêcheurs de la côte Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, compte tenu de la proximité de la ressource pour eux? Était-elle juste?

• (0935)

[Français]

Guy Vigneault: Je ne peux pas vous répondre précisément à ce sujet, parce que je n'ai pas beaucoup étudié le dossier du sébaste. Un de mes collègues a eu accès à la ressource, en lien avec la crevette. Je ne peux pas vraiment vous répondre sur ce sujet.

Moi, je dirige les pêches pour 15 bateaux et 112 employés autochtones et allochtones. Il y a 85 % d'Innus parmi mes employés. Nous pêchons du crabe, du homard, du pétoncle, du buccin, du flétan et des poissons de fond. Cependant, le sébaste n'est pas dans notre secteur, alors je ne peux donc pas trop vous répondre à ce sujet.

[Traduction]

Clifford Small: Merci.

Si un groupe de pêcheurs était fortement touché par la prédation d'une espèce sur une autre, comme la consommation de crevettes par le sébaste, à un point tel que la pêche à la crevette dans la division 4RST n'était essentiellement pas viable pour de nombreuses entreprises, pensez-vous que ces pêcheurs auraient dû être ceux qui profitent de la croissance du stock de sébaste parce qu'elle a entraîné la disparition de leur gagne-pain?

Le président: Je crains de devoir vous interrompre, car nous avons dépassé le temps imparti.

C'est une question très importante. Si vous pouviez fournir une réponse par écrit au Comité, nous vous en serions très reconnaissants.

Sur ce, nous passons à M. Cormier, pour au plus six minutes.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs Vigneault et Malec.

Je vais commencer par m'adresser à vous, monsieur Vigneault.

Tantôt, vous avez dit que la collaboration entre les autres communautés de pêche et les pêcheurs commerciaux et vous se passait bien.

Dans d'autres régions de l'Atlantique ou d'ailleurs au Canada, certains conflits semblent perdurer et s'envenimer. Je prends l'exemple de la Nouvelle-Écosse. On y voit des conflits qui s'éternisent par rapport à la pêche au homard. Il y a des périodes où la cohabitation entre les pêcheurs autochtones et non autochtones est un peu plus difficile.

Vous semblez dire que ça va très bien de votre côté. Est-ce bien ça?

Guy Vigneault: Oui, c'est bien ça. Dans notre coin, ça va plus que bien.

Comme je le disais tantôt, je suis dans huit comités en lien avec les pêches. Je suis vice-président et président dans différents comités mixtes qui regroupent des Autochtones et des allochtones. J'ai été contacté par plusieurs pêcheurs allochtones pour faire des démarches et tenter d'avoir des permis pour le homard. Il y a eu des ententes entre nous et des regroupements de pêcheurs de la Côte-Nord pour essayer d'acquérir des permis à 50 % autochtones et 50 % allochtones.

Serge Cormier: D'accord.

Monsieur Malec, est-ce la même chose dans vos communautés? Y a-t-il une bonne collaboration entre les différents groupes?

Daniel Malec: Oui, nous collaborons avec différentes associations depuis de nombreuses années. De notre côté, nous avons toujours eu de bonnes collaborations et une très bonne cohabitation, que ce soit avec Pêches et Océans Canada, les agents des pêches ou les pêcheurs.

Nous sommes des gens qui collaborent avant tout pour la sécurité nautique, mais aussi pour la conservation de la ressource. Nous avons quand même deux visions collaboratives.

Serge Cormier: Messieurs Vigneault et Malec, tantôt, vous avez dit que, quand est venu le temps d'octroyer ces nouveaux permis, il y a eu plusieurs réunions avec des comités et probablement des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans.

Est-ce que des pêcheurs commerciaux ou allochtones étaient présents avec vous à ces réunions?

● (0940)

Daniel Malec: Oui, souvent. C'est sûr que nous avons eu des réunions entre communautés avec Pêches et Océans Canada pour parler de stratégies et de quotas. Ce travail a été mené depuis plusieurs années.

Nous avons d'excellentes collaborations entre les pêcheurs, que ce soit dans le cas du crabe, du homard ou du pétoncle. Nous nous entraïdons. Cette entraide et cette amitié existent vraiment sur la Côte-Nord.

Serge Cormier: D'accord.

Monsieur Vigneault, il y a d'autres conflits ailleurs, dans différents groupes. Je sais très bien que, quand cela concerne les droits issus des traités, on dit toujours que le gouvernement devrait avoir des discussions de nation à nation au sujet de ces ententes.

Nous comprenons cela, et je pense que la majorité des gens comprennent comment ces décisions ont été rendues et qu'ils comprennent qu'il est nécessaire de respecter le processus décisionnel à cet égard. Cependant, quand des conflits perdurent pour différentes raisons, on pourrait tous s'asseoir ensemble, Autochtones et non-Autochtones. Ne pensez-vous pas que cela permettrait une meilleure résolution des problèmes et une meilleure compréhension de chacun des groupes?

Daniel Malec: Comme vous le mentionnez, nous avons eu plusieurs réunions, plusieurs rencontres. Il ne faut pas oublier que cela ne fait que 25 ans que nous prenons part aux pêches commerciales, grâce aux arrêts Marshall et Sparrow. Avant cela, avant la pêche à la morue et avant la disparition de la morue, nous étions des spectateurs. Il n'y avait aucun emploi.

Aujourd'hui, au sein des communautés membres de l'Agence Mamu Innu Kakussesht, ou AMIK, de 400 à 450 emplois directs ont été créés, et 85 % d'entre eux sont occupés par des Autochtones, alors que 15 % d'entre eux sont occupés par des allochtones. Cela prend tout de même de l'expertise. Il faut aller la chercher...

Serge Cormier: Je suis désolé de vous interrompre, mais il ne me reste qu'une minute de temps de parole. Cela dit, je vous comprends très bien, monsieur Malec.

Monsieur Malec, pensez-vous que le processus d'attribution de permis a été bien suivi? Veuillez me répondre par oui ou par non.

Daniel Malec: Oui, et nous remercions beaucoup les fonctionnaires, qui ont fait un excellent travail. Nous remercions Mme Le Bouthillier, qui a bien collaboré avec nous, et les pêcheurs aussi. Nous vous remercions du rattrapage économique qui est fait présentement.

Serge Cormier: Je vous remercie.

Monsieur Vigneault, pensez-vous la même chose?

Guy Vigneault: Oui. C'est un grand « oui ».

Serge Cormier: Avez-vous été contacté par des membres du Comité avant la réunion d'aujourd'hui?

Guy Vigneault: Oui.

Serge Cormier: Qui vous a contacté?

Guy Vigneault: Monsieur le député nous a envoyé des courriels pour essayer de faire en sorte que nous ne participions pas à cette rencontre. Il s'agit de M. Alexis Deschênes.

Serge Cormier: Il vous a envoyé des courriels? J'essaie de comprendre...

Guy Vigneault: Il nous a envoyé un message indiquant que nous devions plutôt envoyer un mémoire. Il disait que nous n'étions pas obligés de participer à cette rencontre, mais nous tenions vraiment à y participer afin de donner notre point de vue.

Serge Cormier: D'accord.

Avez-vous écouté les précédents témoignages de nos réunions [*difficultés techniques*] du Comité?

Guy Vigneault: Je ne les ai pas tous écoutés, parce qu'il y a des problèmes médicaux dans ma famille.

Serge Cormier: D'accord...

Le président: Monsieur Cormier, je dois vous interrompre parce que votre temps de parole est écoulé. Nous devons passer au dernier intervenant.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Messieurs Malec et Vigneault, je vous remercie d'être présents.

Monsieur Malec, j'ai constaté que vous n'aviez pas pu terminer votre présentation d'introduction. Je vais vous laisser du temps pour le faire, mais j'aimerais d'abord préciser des choses qui viennent d'être dites, pour que l'on retrace l'histoire.

Après les premiers comités, vous, les membres de l'AMIK et moi avons eu une rencontre. Est-ce exact?

Guy Vigneault: Oui, c'est exact.

Alexis Deschênes: D'accord.

Lors de cette rencontre, je vous ai proposé de fournir un mémoire écrit, mais j'ai aussi dit que je ferais des démarches pour que vous puissiez venir témoigner en personne au Comité. Est-ce exact?

Guy Vigneault: Oui, mais vous avez dit que cela ne serait probablement pas accepté. Toutefois, nous avons exigé d'être entendus.

● (0945)

Alexis Deschênes: Oui.

Vous savez que c'est moi qui ai demandé qu'on ajoute du temps pour que vous puissiez témoigner et que c'est lors d'un débat, ici au Comité, avec l'appui des conservateurs, que nous avons pu obtenir plus de temps afin de pouvoir vous entendre.

Guy Vigneault: Je ne le sais pas. Je ne peux pas répondre à cette question. Je pense que d'autres pressions ont aussi permis la rencontre d'aujourd'hui.

Alexis Deschênes: La motion qui a été proposée, monsieur Vigneault...

Serge Cormier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je vais arrêter le chronomètre.

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Serge Cormier: Je vais faire vite, parce que je veux laisser les témoins parler du sujet dont il est question.

Si je comprends bien, M. Deschênes vient de dévoiler des discussions que nous avons eues à huis clos. Si je ne me trompe pas, cela est interdit, et il devrait le savoir, étant avocat de formation.

Quand nous prenons des décisions à huis clos, que ce soit pour faire adopter des motions ou pour ajouter des témoins, il est interdit de dévoiler la teneur de ces discussions en public. Je ne veux pas prendre le temps de parole des témoins qui sont venus nous voir aujourd'hui, mais ce que M. Deschênes vient de faire est inacceptable, et cela devra être examiné très attentivement lors des prochaines réunions pour clarifier cette situation.

Le président: Je vous remercie de ce rappel au Règlement, monsieur Cormier.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

Alexis Deschênes: Je veux répondre très brièvement.

Cette étude est une initiative du Bloc québécois, et c'est moi qui ai proposé une motion pour que les gens de la Côte-Nord puissent venir témoigner. Les questions de M. Cormier induisent tout le monde en erreur, puisqu'elles laissent croire que j'ai voulu bâillonner des gens que j'ai moi-même invités. Nous pourrions prendre le temps de nous expliquer plus tard, en effet, pour que nous puissions écouter les gens qui sont présents aujourd'hui.

J'aimerais notamment donner la parole à M. Malec, qui n'a pas eu le temps de terminer sa première présentation.

Le président: Merci, monsieur Deschênes.

Serge Cormier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole.

Serge Cormier: Ce que M. Deschênes ne semble pas comprendre, c'est que c'est une atteinte au privilège parlementaire. M. Deschênes est en train de parler de discussions qui ont eu lieu à huis clos. Je veux que le greffier du Comité se penche sur ce qui s'est passé et que l'on clarifie la situation qui vient de se produire lors d'une prochaine réunion. Nous voulons entendre les témoins, car ces témoignages sont importants pour le Comité et nous avons un temps limité pour recevoir un certain nombre de témoins, mais ce qui vient de se passer est inacceptable.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

Je vais consulter le greffier et y revenir lors de la prochaine réunion du Comité. Pour l'instant, revenons aux témoins qui sont ici.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour environ cinq minutes.

Alexis Deschênes: Monsieur Malec, je vous propose de compléter vos remarques introductives, que vous n'avez pas eu le temps de terminer.

Daniel Malec: Les échanges que nous avons eus résument pas mal ma présentation.

Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé pour entendre la voix des Innus de la Côte-Nord. Pour nous, la réconciliation et le rattrapage économique sont importants. Pendant des décennies, les Autochtones n'ont pas pu participer à la pêche commerciale dans le Nitassinan. Nous faisons des revendications depuis 45 ans, et jamais le gouvernement n'a fait preuve d'ouverture, fût-il conservateur, libéral ou autre. Il a fallu attendre 30 ans pour que les Autochtones puissent participer aux pêches commerciales, grâce aux arrêts Marshall et Sparrow.

Merci beaucoup, monsieur Deschênes et monsieur le président.

• (0950)

Alexis Deschênes: Comment se sont passées les discussions que vous avez eues avec les pêcheurs et le ministère des Pêches et des Océans au sujet de l'attribution des nouveaux permis exploratoires sur la Côte-Nord, notamment en ce qui a trait au pourcentage accordé aux Innus et à celui accordé aux allochtones?

Daniel Malec: Comme l'a mentionné mon collègue M. Vigneault, il y a eu plusieurs rencontres avec les regroupements des pêcheurs.

Le contexte sur la Côte-Nord est différent du contexte en Gaspésie ou dans les Maritimes. En effet, il n'y a pas beaucoup de pêche sur la Côte-Nord, et cela nous a donné un bon coup de main. Nous nous sommes entendus pour avoir une distribution moitié-moitié afin d'avoir une réconciliation économique. C'était important pour nous.

En ce qui concerne les proportions démographiques, le taux de naissance est quand même assez important chez les Autochtones. Sur la Côte-Nord, les Autochtones sont de plus en plus présents dans les villes et les villages, comme Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et Baie-Comeau.

C'est comme ça qu'on s'est entendus pour la réconciliation. Ces discussions ont eu lieu pendant plusieurs années.

Alexis Deschênes: Comment les discussions ont-elles évolué? Étaient-elles, au départ, des discussions entre pêcheurs allochtones et pêcheurs innus, auxquelles le ministère des Pêches et des Océans s'est par la suite ajouté?

Daniel Malec: Il y a eu des rencontres avec les pêcheurs. Mon collègue Guy Vigneault fait partie de plusieurs comités. Il y a eu beaucoup de discussions.

Le ministère voulait absolument qu'il y ait des rencontres avec les pêcheurs et avec nous. Il y a eu beaucoup de rencontres et c'est comme ça qu'il y a eu des ententes avec le ministère.

Alexis Deschênes: Si je comprends bien, ces ententes ont fait l'objet d'un consensus. Les discussions ont-elles été faciles?

Guy Vigneault: Cela a été très facile. On a fait beaucoup de demandes au ministère des Pêches et des Océans. On a eu plusieurs rencontres avec différents comités. L'un des plus gros comités de la Côte-Nord est le Regroupement des pêcheurs professionnels de la Haute et Moyenne Côte-Nord, dont je suis aussi membre. J'ai participé à plusieurs rencontres avec différents pêcheurs et avec le MPO pour faire valoir nos points de vue et acquérir des permis.

Nous avons entendu divers points de vue des Autochtones, du regroupement et de groupes de pêcheurs de homard qui existaient déjà. Nous avons beaucoup discuté et nous avons décidé de proposer une distribution moitié-moitié. Il reste que c'est le MPO qui a pris

la décision définitive. Il nous a consultés, puis il a pris la décision d'octroyer les permis en fonction d'une distribution moitié-moitié.

Le président: Merci, monsieur Deschênes. Cela met fin à la rencontre avec le deuxième groupe de témoins.

J'aimerais remercier les témoins de leur présence et de leurs importants points de vue sur le sujet de notre étude. Leurs témoignages nous aideront à formuler des recommandations au gouvernement.

[Traduction]

Avant de suspendre brièvement, M. Arnold veut mentionner quelque chose.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Avant de passer à huis clos, je souligne qu'une motion a été dûment adoptée le 21 octobre, qui prévoyait que nous convoquions également les anciens ministres des Pêches Dominic LeBlanc et Diane Lebouthillier, pour qu'ils témoignent pendant une heure. Pour que cela soit noté au compte rendu, pouvez-vous informer le Comité de l'état d'avancement de cette demande et des communications à ce sujet?

• (0955)

Le président: Oui, absolument, monsieur Arnold. Les demandes ont été envoyées par le greffier. Je vais lui céder la parole pour qu'il en parle.

Le greffier du Comité (Maxime Ricard): Une invitation a été envoyée la semaine dernière à l'ancien ministre, le ministre LeBlanc, par l'entremise d'Affaires mondiales, qui a accusé réception, mais je n'ai pas encore reçu de oui ou de non.

[Français]

Il ne semble pas y avoir d'informations publiquement disponibles pour joindre Mme LeBouthillier. J'ai contacté différentes personnes au gouvernement et je lui enverrai une invitation dès que j'aurai ses coordonnées.

[Traduction]

Mel Arnold: En tant que vice-président et auteur de l'amendement à cette motion dûment adoptée par le Comité, j'aimerais réitérer la demande que les anciens ministres LeBlanc et Lebouthillier comparaissent devant le Comité et expliquent pourquoi les engagements pris envers les pêcheurs n'ont pas été respectés. Je crois qu'ils sont les seuls à connaître les raisons. Les Canadiens et les pêcheurs touchés méritent qu'on leur rende des comptes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold. J'en prends bonne note.

M. Morrissey veut intervenir sur la même question.

Robert Morrissey: Monsieur le président, pourriez-vous dire au Comité — pas maintenant — si d'anciens ministres ont déjà comparu devant le Comité? La tradition veut que lorsqu'un ministre part, un nouveau ministre soit nommé, et ce ministre est alors responsable de parler de toutes les décisions qui nous ont menés jusque-là. J'aimerais simplement savoir si d'anciens ministres ont comparu devant le Comité pour parler de décisions qu'ils ont prises dans le passé.

Le président: Après avoir parlé au greffier, je crois comprendre que les dossiers actuels sont traités par les ministres actuels. À ma connaissance, ce n'est pas quelque chose qui s'est produit dans le passé. Il faudrait faire plus de recherches à ce sujet.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

J'aimerais bien, parce que, oui, selon le précédent parlementaire, les ministres qui sont en poste ont la responsabilité de parler de ce qui se passe et s'est passé au ministère.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Monsieur Deschênes, sur le même sujet.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur le président, puisque nous discutons publiquement d'une motion qui a été adoptée à huis clos, je vous demanderais de lire cette motion et de nous dire de quelle façon elle a été adoptée.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cormier, vous avez la parole.

[Français]

Serge Cormier: Monsieur le président, je vais attendre.

Le président: Monsieur Deschênes, on ne peut pas parler des discussions qui ont eu lieu à huis clos. On peut seulement parler de la motion qui a été adoptée.

Alexis Deschênes: Pouvez-vous nous dire qui a proposé cette motion?

Le président: Non, je ne peux pas le dire.

Monsieur Cormier, vous avez la parole.

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

D'abord, peut-on libérer les témoins?

Le président: Oui. Je pense que les témoins peuvent partir.

Si on n'a pas d'autres interventions sur ce sujet, nous avons le temps de discuter d'autres questions à huis clos.

[Traduction]

Nous allons suspendre brièvement la séance pendant que nous passons à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>